



association
des traducteurs
adaptateurs
de l'audiovisuel



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
SNAPAC



SYNDICAT
FRANÇAIS
DES ARTISTES
INTERPRÈTES



Syndicat
Indépendant
des Artistes
interprètes



Le 23 octobre 2024

Lettre ouverte

A Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, à Madame Clara Chappaz, Secrétaire d'Etat chargée de l'intelligence artificielle et du Numérique, au Centre National de la Cinématographie et à l'ensemble des acteurs du secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

Nous, syndicats professionnels et groupements des auteurs, traducteurs et artistes-interprètes, nous élevons fermement contre le soutien apporté par le CNC au site www.CheckSub.com

Le doublage, le sous-titrage et l'audiodescription sont des œuvres de l'esprit, qui exigent un savoir-faire spécifique et une sensibilité artistique indéniable. Ils contribuent à la richesse culturelle de notre pays et participent à la création de métiers qualifiés (le secteur doublage, sous-titrage, audiodescription regroupe plus de 15 000 emplois d'auteurs, d'artistes-interprètes et de techniciens).

L'intelligence artificielle générative (IAG) produit, au contraire, des contenus dépourvus de sens et de qualité, même lorsqu'il est demandé à un humain d'y remédier en devenant simple correcteur. Ces contenus sont par ailleurs produits à un coût largement supérieur à celui du travail humain, en raison des externalités liées au développement des algorithmes, en premier lieu le désastre écologique causé par des besoins énergétiques, de matières premières et des rejets de CO2 considérables.

En soutenant une plateforme qui propose de générer automatiquement des doublages et des sous-titres, non seulement le CNC se désengage de sa mission de soutien à la création, à la diversité culturelle et à l'exception française, mais il se rend également responsable de l'effondrement de la qualité dont il est le garant, au plus grand détriment des auteurs et du public.

Contrairement à ce qu'affirment les sociétés dont l'intérêt économique est de vendre de l'IA, celle-ci ne peut se substituer à l'expertise et à la sensibilité humaines. Le doublage, le sous-titrage et l'audiodescription impliquent une adaptation culturelle, une compréhension profonde des nuances de la langue et de la culture concernée et une interprétation subtile des émotions, afin d'assurer le plus strict respect de l'œuvre, de son auteur et de son public. Un travail artisanal que l'IAG cherche à copier, en vain, en pillant des données protégées, notamment par la propriété intellectuelle et la protection des données personnelles.

Avec le développement des plateformes IA de localisation basées en dehors de l'UE, il est urgent d'adapter les cadres réglementaires et législatifs afin que le doublage, le sous-titrage et l'audiodescription, tant pour le cinéma que pour la télévision et les plateformes de SVOD, soient réalisés par des entreprises situées en France ou en Europe et ayant recours uniquement à des êtres humains.

Ceci étant établi, nous demandons au CNC de revenir sur son soutien à www.CheckSub.com. Nous appelons également l'ensemble des pouvoirs publics à adopter les mesures suivantes :

- **La mise en place de pratiques respectueuses du droit d'auteur, et notamment de l'effectivité du choix « d'opt-out » des auteurs et artistes-interprètes interdisant l'entraînement des modèles d'IA sans autorisation préalable.**
- **L'accélération des négociations en cours au sein de la DAD-R, afin d'obtenir un « opt-out » généralisé concernant l'utilisation du travail des artistes-interprètes pour l'entraînement des modèles d'IA.**
- **La mise en place d'une obligation de transparence quant à la nature artificielle des contenus diffusés, que ce soit pour la version française, la version originale sous-titrée ou l'audiodescription.**
- **La mise en place d'une conditionnalité de l'aide publique excluant les œuvres comprenant des contenus entièrement ou partiellement produits par des IAG.**
- **Un soutien au développement des outils numériques au service de la création humaine, en dehors du cadre de la production de contenus artificiels.**
- **La mise en place d'un dialogue constructif entre les pouvoirs publics, les professionnels de l'adaptation audiovisuelle et les entreprises technologiques.**
- **Et enfin, le rappel aux acteurs du secteur des dispositions légales relatives à la propriété intellectuelle et à la protection des données personnelles : le rappel du droit d'auteur applicable aux textes des adaptateurs, et du droit voisin aux interprétations des artistes-interprètes ; ainsi que la reconnaissance de la voix et de l'image du comédien – artiste-interprète comme données biométriques protégées par le RGPD.**

Contact presse : Ataa – info@ataa.fr

Les voix.fr – Patrick Kuban – patrickkuban@gmail.com – 06 61 71 18 17

SFA – Joachim Salinger – joachim.salinger@gmail.com – 06 10 25 63 14

Snac – Maïa Bensimon – contact@snac.fr – 06 73 69 04 38

CFDT-Snapac – Jean Garcia – paca.snapac.cfdt@gmail.com – 06 22 89 82 07

Signataires :

Ataa (Association des traducteurs adaptateurs de l'audiovisuel)

CFDT-Snapac

Les voix.fr

SFA (Syndicat français des artistes interprètes)

SIA-UNSA (Syndicat indépendant des artistes-interprètes)

Snac (Syndicat national des auteurs et des compositeurs)

Upad (Union professionnelle des auteurs de doublage)